

pour le transport du charbon, de demander au Parlement de voter un octroi en vue d'accélérer la mécanisation dans les mines et l'installation d'une usine de lavage? Ceci nous permettrait d'espérer que la situation qui existe depuis 1958, en Nouvelle-Écosse, s'améliore considérablement.

L'hon. M. Comtois: Monsieur le président, l'honorable député de Villeneuve ne peut pas me demander de répondre à une question que le gouvernement est à étudier. La question m'a déjà été posée par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud). J'ai déjà répondu que la question était actuellement à l'étude et que je ferais part à la Chambre de la décision du gouvernement.

M. Dumas: Je crois que l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques est certainement bien disposé envers l'industrie du charbon tant en Nouvelle-Écosse que dans l'Ouest du pays. Toutefois, étant donné que le comité des mines, forêts et cours d'eau, siège depuis ce matin et que ses séances vont probablement se continuer jusqu'à la fin d'avril, je demanderais à l'honorable ministre de bien vouloir convaincre ses collègues que la situation est grave en Nouvelle-Écosse, qu'il importe de prendre une décision le plus tôt possible et d'en faire part à ce comité qui, à mon sens, est le meilleur comité qui ait été formé.

(Traduction)

M. Robichaud: Le ministre peut-il au moins dire pour quand nous pouvons nous attendre à ce qu'une décision soit prise à la suite de toutes les instances qui lui ont été adressées à lui et au gouvernement?

L'hon. M. Fleming: Cela n'a rien à voir avec le crédit, monsieur le président.

M. Robichaud: Le ministre a-t-il l'intention de présenter d'autres crédits supplémentaires pour couvrir la subvention au transport du charbon de la Nouvelle-Écosse?

L'hon. M. Fleming: Si le gouvernement en décide ainsi, le député l'apprendra en temps opportun.

M. Peters: On a soulevé beaucoup de questions qui n'auraient pas dû l'être, j'en suis convaincu, et je crois qu'elles ont embrouillé d'autres députés autant que moi-même. J'aimerais poser un certain nombre de questions en espérant recevoir les renseignements dont j'ai besoin. Premièrement, à quel montant les 50c. portent-ils la subvention totale versée au transport du charbon? Ces 50c. sont-ils en plus ou représentent-ils la subvention totale?

L'hon. M. Comtois: Le député devrait savoir que sur chaque tonne de charbon expédiée aux ports du Saint-Laurent et ensuite

réexpédiée sur les marchés de l'Ontario, le gouvernement accorde une subvention de \$5.25.

M. Peters: Cela comprend-il le montant de 50c.?

L'hon. M. Comtois: Oui.

M. Peters: Pour quelles catégories de charbon ces versements sont-ils faits? Le sont-ils pour toutes les catégories ou seulement pour certaines?

L'hon. M. Comtois: Le charbon bitumineux pour la production de l'électricité.

M. Peters: Comment procède-t-on pour obtenir cette subvention? A qui la versez-vous?

L'hon. M. Comtois: Nous versons la subvention à la société qui vend le charbon, évidemment.

M. Peters: Puis-je demander quel montant est versé en subvention à ces sociétés?

L'hon. M. Comtois: La plus grande partie est versée à la *Dominion Coal Company*. Cette société produit environ 80 p. 100 de tout le charbon extrait en Nouvelle-Écosse.

M. Peters: Le ministre a mentionné le chiffre de \$5.25 la tonne expédiée au marché ontarien. Cela crée-t-il une différence favorable quant à la concurrence à l'égard premièrement des importations des États-Unis et deuxièmement du charbon de l'Ouest du Canada? Autrement dit, la subvention favorise-t-elle la vente du charbon des provinces Maritimes plutôt que celle du charbon importé des États-Unis ou acheté de l'Ouest?

L'hon. M. Comtois: La subvention améliore naturellement les conditions du marché et facilite la vente du charbon en Ontario.

M. Robichaud: S'applique-t-elle au charbon ménager et au charbon industriel?

L'hon. M. Comtois: Je n'ai pas compris la question de l'honorable député.

M. Robichaud: Cette subvention se rapporte-t-elle au charbon pour usage domestique et pour usage industriel?

L'hon. M. Comtois: Oui.

M. Godin: Monsieur le président, j'espère pouvoir continuer à parler pendant au moins une demi-minute avant que le ministre des Finances, qui s'est lui-même désigné président de ce comité, juge que je viole le Règlement.

Une voix: Tout dépend de ce que vous direz.

M. Godin: J'estime opportun de mentionner brièvement que j'ai bien goûté le magnifique discours prononcé hier soir à Sudbury par le ministre des Finances à l'occasion de la